

Une loi scélérate, votée en plein été, pour aggraver la censure internet



Toujours moins de liberté d'expression en France : « Saisi par les députés de la France insoumise, le Conseil constitutionnel a donné son feu vert, ce samedi 13 août, à la proposition de loi LREM, adoptée fin juillet et prévoyant de contraindre éditeurs et hébergeurs du web à retirer des contenus dits terroristes dans l'heure. »

<https://www.fdesouche.com/2022/08/14/la-loi-sur-le-retrait-de-contenus-a-caractere-terroriste-sur-internet-validee-par-le-conseil-constitutionnel-malgre-le-recours-de-lfi/>

Profitant de l'été le Parlement a fait passer une loi pour museler encore plus les Français. Sous couvert de faire taire les terroristes islamistes, il demande à des entreprises privées souvent étrangères, les réseaux sociaux, de censurer les Français. Surtout les nationalistes ? Exclusivement ?

Les juges sont encore plus à gauche, plus mondialistes et plus pro-migrants que les élus qui organisent l'invasion islamique. Avec une telle loi ils vont pouvoir sanctionner les

plateformes qui sur internet laissent les Français parler du réel. Non seulement Marine Le Pen ne pourra pas montrer les actes des terroristes islamiques pour les dénoncer sans être poursuivie par la justice, mais le réseau social où elle diffuserait les photos sera poursuivi lui aussi !

Du coup que va-t-il se passer ? Réponse : un accroissement de la censure. Les programmes automatiques de censure des sites vont repérer les utilisateurs français via leur IP et les traquer à chaque instant, éplucher chacun de leurs commentaires, liste des mots interdits, liste des dates interdites, liste des nombres interdits, pourquoi il a écrit 14 ? À CENSURER DANGER ALERTE ROUGE NAZI !

Les 100 morts du Bataclan ou du 14/07 à Nice, vont disparaître des réseaux sociaux. Seul le gouvernement ou les partis politiques complaisants avec le pouvoir en place pourront utiliser ces actes de guerre pour appeler les Français au vivre-ensemble, c'est-à-dire à la soumission à l'islam et à leur Grand Remplacement.

Si vous vous disiez que tuer des Français par centaines vous semble un acte hostile de la part des islamistes, eh bien Twitter aurait 60 minutes pour vous censurer. Peut-être que la radio et la télé en direct vont devenir les seuls moyens de se faire entendre en France tant l'internet va y être censuré. Reste la possibilité d'utiliser un VPN pour être virtuellement dans un autre pays et parler librement. Cela permet aussi d'avoir accès, bien que vivant en France, à des sites internet interdit en France comme francais.rt.com ou dempart.pro par exemple. Mais combien de gens vont en utiliser un ? 5 % ? 10 % ? Déjà que la totalité de la population française n'est pas sur les réseaux et se contente de la télévision, cela ne va pas faire lourd.

La prochaine étape du Parlement français est peut-être d'interdire aux Français d'utiliser un VPN. L'outil sera réservé aux entreprises et interdit aux particuliers. Ainsi la

part des Français ayant accès à internet librement sera du même ordre que la part de Français ayant entendu l'appel du 18 juin. La France est une sorte de Chine en Europe. Vous y avez un ordinateur, une connexion internet, mais c'est comme dans une entreprise, un proxy vous interdit tel ou tel site sauf si vous êtes le patron ou un cadre supérieur.

Quentin Neuf